



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 18 mai 2021

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice Président	■		
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice Président	■		
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice Président			■
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Nicaise LAURENT	Secrétaire Général adjoint			■
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		
Thierry CELESTINE	Membre			■
Pierrot NANDOR	Membre			■
Patrick PERCIN	Membre			■
Jean Luc MOSTOR	Membre	■		
Daniel VIGÉE	Membre			■
Gaétan BASCOU	Membre	■		
Lionel DESROSES	Membre			■
Stéphane CABRERA	Membre	■		
Guy Emile RADOM	Membre			■

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier
Yannick DESMONTILS	Cordonnateur Direction Technique Régionale
Mario BOCALY	Sélectionneur Matinino
Rudy RAPON	Collaborateur LFM

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h30, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en visioconférence, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Arrêt des compétitions seniors

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre général de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n° R02-2021-110 publié le 7 mai 2021 par la préfecture de Martinique et portant sur la réglementation des activités sportives ;

Vu les Statuts et les Règlements Généraux de la FFF ;

Vu les Statuts et le Règlement Sportif de la Ligue de Football de Martinique (LFM) ;

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



Vu le courrier transmis à l'ensemble des clubs le 7 mai 2021 ;

Vu la réunion de concertation qui s'est tenue en visioconférence avec l'ensemble des clubs le mercredi 12 mai 2021

Le Conseil de Ligue,

Considérant que le préfet de Martinique, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a prononcé certaines mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, par la publication d'un arrêté R02-2021-0507-00001 en date du 7 mai 2021 avec une clause de revoyure sous quinzaine parmi lesquelles celle d'interdire strictement la pratique des sports collectifs et de combat dans les établissements de type plein Air,

Considérant que face à cette crise sanitaire, la L.F.M. se doit de prendre les décisions qui s'imposent, avec pour premier objectif celui d'agir dans l'intérêt supérieur du football et dans l'intérêt général des compétitions,

Considérant que les restrictions sanitaires sur le territoire de la Martinique compromettent la reprise des compétitions seniors et va nous pousser à prendre des décisions relatives à la fin de cette saison sportive au regard des annonces faites,

Considérant que le nombre conséquent de journées à disputer dans toutes les séries avant le 30 juin 2021 et le temps nécessaire à une nouvelle préparation athlétique après cette deuxième longue période d'arrêt rend manifestement impossible une reprise des championnats,

Considérant qu'il ne serait pas raisonnable au pire des cas de programmer des rencontres en semaine avec un calendrier surchargé sans compter les difficultés parfois insolubles liées à la disponibilité des stades éclairés,

Considérant qu'il convient de prendre en compte bien sûr et avant tout l'intégrité physique des acteurs mais aussi leur vie sociale car une part importante des joueurs et joueuses exerce une activité professionnelle ou sont des étudiants,

Considérant en effet qu'au regard de la situation actuelle qui mobilise toute la population dans la lutte contre le virus et compte-tenu de l'interdiction strict de la pratique des sports collectifs et de combat dans les établissements de type plein Air,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de se prononcer sur le sort des compétitions, suspendues en raison de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de cette épidémie,

Considérant que selon l'article 13.6 des statuts de la L.F.M., le Conseil de Ligue « *est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la ligue... statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements ...* »,

Considérant qu'il appartient ainsi au Conseil de Ligue, face aux circonstances exceptionnelles que nous vivons, de dire ce qu'il advient de la saison sportive en cours, tant pour les clubs et acteurs y participant que pour les organisateurs, étant rappelé qu'il n'est pas possible de s'appuyer sur les règlements en vigueur dès lors que ceux-ci ne prévoient pas l'hypothèse d'un arrêt avant terme des compétitions,

A adopté les mesures suivantes :

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



I. Sont arrêtés définitivement, pour la saison 2020/2021 :

- Le championnat de régionale 1 seniors hommes et femmes « Pratique à 11 »,
- Le championnat de régionale 2 et régionale 3 seniors hommes « Pratique à 11 »,
- Le championnat des équipes dites « réserves »
- Le championnat de régionale 1 seniors hommes « Futsal »
- La Coupe de Martinique toutes catégories et pratiques confondues
- La Coupe « VYV »

II. Sort des compétitions et modalités de liquidation au titre de la saison 2020/2021 :

Pour ce qui concerne les compétitions ci-dessous ;

- Le championnat de régionale 1 seniors hommes et femmes « Pratique à 11 »,
- Le championnat de régionale 2 et régionale 3 seniors hommes « Pratique à 11 »,
- Le championnat des équipes dites « réserves »
- Le championnat de régionale 1 seniors hommes « Futsal »

Les règles communes suivantes s'appliqueront aux championnats 2020/2021 organisés par la LFM

- La détermination des classements sera arrêté au 7 mai 2020, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matchs joués et donc même dans l'hypothèse où la phase aller n'aurait pas été intégralement disputée ;
- Chaque classement arrêté au 7 mai 2020 devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine, ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe dans son championnat et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;
- Une fois chaque classement établi dans les conditions rappelées ci-avant, deux situations devront être distinguées :
 - Les équipes ont toutes joué le même nombre de matchs : la position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points ;
 - Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matchs : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum. Pour pouvoir faire un arrondi à la deuxième décimale, il faut regarder quel est le chiffre qui figure à la troisième décimale. Si le chiffre à la troisième décimale se situe entre 0 et 4, le chiffre à la deuxième décimale est conservé. Si le chiffre à la troisième décimale se situe entre 5 et 9, le chiffre à la deuxième décimale est augmenté de 1. Exemple : un quotient de 2,332 est arrondi à 2,33 tandis qu'un quotient de 2,338 est arrondi à 2,34), étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matchs, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire notamment que les éventuels retraits de points et matchs perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

III. Accessions et rétrogradations au titre de la saison 2021/2021

Il sera proposé aux présidents de clubs de définir le sort relatif aux procédures d'accessions et de rétrogradations pour la saison 2020/2021 et suivantes lors d'une prochaine assemblée générale modification du règlement sportif.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



B. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil de Ligue valide la convocation d'une assemblée générale le mercredi 2 juin 2021 à 18h00 avec effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1. Appel des délégués
2. Vérification du quorum
3. Mot d'accueil du président de la LFM
4. Vacance de poste au sein du Conseil de Ligue (article 13.3 des statuts de la LFM)
5. Modalités de liquidation des compétitions 2020/2021
6. Protocole de sureté des compétitions
7. Charte de l'arbitrage
8. Charte de l'Arbitre Elite
9. Projet de mise en place de la Conférence des Présidents de clubs
10. Questions diverses

C. Mise en œuvre d'une compétition 6 Majo

Le Conseil de Ligue valide la mise en place d'une compétition avec les 3 meilleures équipes de chaque groupe de R1 au titre de la saison 2019/2020. Cette compétition se déroulera du 5 au 19 juin 2021.

D. Partenariat LFM/Flexible

Le Conseil de Ligue mandate les Présidents, le 1^{er} Vice-président et le Trésorier général afin de suivre ce dossier de partenariat entre la société « Flexible et la LFM »

E. Reprise des compétitions jeunes

Le 1^{er} Vice-Président Georges DUQUESNAY fait le point sur la décision de reprise des compétitions jeunes qui démarrera à compter du 29 juin 2021.

F. Gold Cup 2021

Le Président fait le point sur la préparation de la compétition Gold Cup 2021. Le Conseil de Ligue demande au Directeur Administratif de suivre ce dossier en liaison avec les services avec une attention particulière.

G. Présentation Insert Foot

Rudy RAPON chef de projet sur le dispositif « Inser Foot » fait une présentation aux membres de l'avancement de la mise en œuvre de ce dossier.

H. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le président

Samuel PEREAU

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général